



RECU EN PREFECTURE  
Le 01 juillet 2019  
VIA DOTELEC - S2LOW  
025-212500565-20190620-D00571910-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

#### **Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

#### **Secrétaire :**

M. Michel LOYAT.

#### **Absents :**

M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

#### **Procurations de vote :**

M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

**OBJET :** 18 - Exposition d'intérêt national Une des Provinces du rococo. La Chine rêvée de François Boucher - Demandes de subventions

**Exposition d'intérêt national**  
***Une des Provinces du rococo. La Chine rêvée de François Boucher***  
**Demandes de subventions**

**Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS**

	Date	Avis
Commission n° 6	30/04/2019	Favorable unanime

Un an après sa réouverture, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie propose du 8 novembre 2019 au 2 mars 2020 une exposition d'envergure consacrée à l'artiste François Boucher et au goût de l'époque pour les objets chinois. L'exposition *Une des Provinces du rococo. La Chine rêvée de François Boucher* a obtenu le label exposition d'intérêt national par le Ministère de la Culture. Le label Exposition d'intérêt national a été créé en 1999 pour permettre aux musées territoriaux d'organiser des expositions majeures et de conduire une politique culturelle et éducative de qualité en direction de différents publics. Sélectionnées en fonction de leur qualité scientifique, de leur intérêt national et du caractère innovant des actions de médiation culturelles qui les accompagnent, les expositions d'intérêt national s'inscrivent dans le cadre de la politique de diffusion et d'élargissement des publics menée par le Ministère de la Culture.

Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon conserve un ensemble de 10 modelli peints par François Boucher en 1742 pour servir de modèles aux lissiers des ateliers de Beauvais, qui créèrent ainsi la seconde Tenture chinoise. Cet ensemble constitue le point de départ d'une réflexion sur la place de la Chine dans l'art de Boucher, menée conjointement par Yohan Rimaud, conservateur en charge des collections beaux-arts au musée et Alastair Laing, commissaire associé. L'histoire du marché de l'art en France dans les années 1730-1750 témoigne du goût grandissant pour les objets chinois et japonais. François Boucher est un acteur à part entière de ce marché : avant de devenir le peintre des petits cartons de la seconde Tenture chinoise et l'auteur de luxueuses peintures à la chinoise, il a découvert l'Asie d'abord par les objets, c'est-à-dire leurs matériaux et décors, chez les marchands et dans la collection qu'il débuta au cours des années 1730. Le parcours de l'exposition commencera donc par deux sections consacrées au commerce parisien des objets exotiques et à la collection de François Boucher, étudiée à partir du catalogue de la vente organisée après sa mort par le marchand Pierre Remy, dans les appartements du peintre au Louvre en 1771, qui comprend près de 600 numéros pour les seuls objets asiatiques.

La section suivante proposera une relecture des peintures à motifs chinois de Boucher, que le peintre intègre à la plupart de ses scènes d'intérieur à partir de la fin des années 1730. S'il n'est pas le premier artiste à représenter de tels motifs dans ses compositions, ses peintures témoignent cependant d'une approche différente de celle de ses contemporains, qui s'explique par la familiarité attestée de l'artiste avec ce type d'objets et avec les animateurs de cette branche du marché de l'art parisien.

Une section entière sera ensuite consacrée à la tenture tissée à Beauvais d'après les peintures de Boucher conservées à Besançon, dont une série complète sera présentée pour la première fois.

Enfin, l'exposition s'achèvera sur une évocation de la postérité des inventions de Boucher, qui crée, à côté de cette production truffée d'objets chinois, un univers autonome destiné aux peintres de décors.

L'exposition réunira ainsi des objets d'art asiatiques et européens, des dessins, estampes, peintures et tapisseries, qui permettront d'évoquer de manière inédite la culture visuelle de François Boucher, la pratique d'un artiste-collectionneur parisien du milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle et, finalement, une parenthèse formidablement créatrice de dix ans dans la carrière du peintre. Une publication accompagnera cette exposition.

Les modalités liées au label d'intérêt national sont définies par convention avec le Ministère de la Culture.

**Le coût de cette exposition est estimé à 550 000 € TTC selon la répartition et le financement prévisionnel ci-dessous :**

Objet	Dépenses	Recettes
Conception/réalisation Muséographie	75 000 €	Ville de Besançon 350 000 €
Transport/assurance	275 000 €	
Publications (catalogue et hors série)	65 000 €	Ministère de la Culture 30 000 €
		DRAC 30 000 €
Communication/réception	85 000 €	Région 30 000 €
Médiation	35 000 €	Département du Doubs 30 000 €
Evaluation	5 000 €	CAGB 30 000 €
Produits dérivés Boutique	10 000 €	Mécénat 50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>550 000 €</b>	<b>550 000 €</b>

Cette exposition sera financée sur 2 exercices budgétaires : 2019 et 2020.

**A la majorité des suffrages exprimés (6 contre - 6 abstentions), le Conseil Municipal décide :**

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter et à encaisser les subventions de l'Etat (Ministère de la Culture et DRAC), de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre organisme public, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis, et à signer les éventuelles conventions afférentes,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les mécènes, pour lesquels les conventions seront soumises à délibération ultérieure.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

Rapport adopté à la majorité

Pour : 41

Contre : 6

Abstention : 6

Ne prennent pas part au vote : 0

  
Danielle DARD.

